



COMMISSION THEMATIQUE MILIEUX NATURELS DU 9 DECEMBRE 2011

LISTE DES PARTICIPANTS

Monsieur	CALVET	SMAM – Président de la Commission
Madame	ALBARIC	CG 93 - ODBU
Madame	ANTOINE	ONEMA SID 75
Madame	AUGUSTE	CG 77 - EDATER
Monsieur	BARTH	CG 94 - DEVP
Monsieur	BRUNON	COMMUNAUTE AGGLOMERATION MARNE-ET-CHANTEREINE
Monsieur	CHERIER	AESN
Monsieur	CHERY-DROUET	CDCK 94
Monsieur	DEBARRE	SYNDICAT MARNE VIVE
Madame	DUBOIS	ONEMA DELEGUATION NORD OUEST
Madame	FOLLET	ASSOCIATION RIVERAINS BORD DE MARNE
Monsieur	GIRARD	CHARENTON-LE-PONT
Monsieur	GIUSEFFI	DDT MISE 77
Monsieur	HOUARD	COUNTRY
Monsieur	HUETTE	FEDERATION PECHE 75 92 93 94
Monsieur	MARRACQ	ENTENTE MARNE
Monsieur	MARTIN	CG 94 - DSEA
Madame	MELIN	SNPN
Madame	NAUD	SYNDICAT MARNE VIVE
Monsieur	ROY	ASSOCIATION RENARD
Monsieur	STEINMANN	DRIEE IF
Monsieur	TREGOUET	NEUILLY-SUR-MARNE
Monsieur	TROCHON	FEDERATION PECHE 77

Monsieur	ASMODE	O.G.E
Madame	ADAMCZYK	O.G.E

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du groupement et du déroulement de la mission
- 2) Déroulement de la mission : rôle des commissions thématique
- 3) Aujourd'hui, engager collectivement la phase d'état des lieux
 - a) Synthèse des travaux que votre commission a déjà menés (y.c. fiches acteurs)
 - b) Point sur les données existantes, disponibles, manquantes...
 - c) Discussion sur la base de cartes de synthèse

Pour les points 1, 2 et 3a de l'ordre du jour nous vous renvoyons au diaporama, disponible via le lien suivant : <http://gesteau.eaufrance.fr/documents/sage/SAGE03027>

3A. SYNTHÈSE DES TRAVAUX PRÉCÉDENTS

Il a été présenté les travaux effectués par les commissions ainsi qu'un résumé des principaux enjeux qui ressortaient des fiches acteurs. Six thèmes ont été approfondis : Activités nautiques/récréatives/navigation, Milieux naturels, Eaux superficielles/souterraines, Aménagement/Paysage/Occupation des sols, Agriculture, Inondation.

Plusieurs remarques et suggestions ont été faites par les participants :

- Il serait pertinent de traiter chaque thème de la commission dans la perspective de la rédaction du PAGD : comment prendre en compte telle ou telle problématique dans le PAGD ? S'appuyer éventuellement sur des retours d'expériences d'autres SAGE.
- M. Roy (association RENARD) fait remarquer qu'il serait bien de modifier le sous thème « aménager les zones d'expansion de crue naturelle » par « étendre ou agrandir les zones d'expansion de crue naturelle ».
- Au niveau du thème agriculture, il a été identifié que la plupart des zones agricoles se situent en amont du bassin versant. Il faudra vérifier les impacts des pollutions agricoles sur les milieux aquatiques en relation avec la commission « Qualité des eaux ».
- La plupart des acteurs a indiqué que le thème « impact des eaux pluviales sur les cours d'eaux », notamment les petits cours d'eau péri-urbains, doit être traité dans la commission « Milieux naturels », en lien avec les commissions « Qualité » et « Aménagement ». Il serait intéressant de se renseigner auprès des mairies, des communautés, des départements pour recueillir des informations sur la gestion des eaux pluviales (ex : la commune de Gournay a inscrit dans son règlement d'assainissement la déconnexion des gouttières des habitations au réseau d'eau pluvial ; débit de fuite imposés aux aménagements raccordés au réseau par le SDAGE, les Conseils Généraux, les PLU...).

- Il a été également soulevé la question de l'impact des variations du niveau de l'eau des cours d'eaux (jusqu'à 1 mètre pour la Marne !) sur les opérations de renaturation des berges et de la perturbation des crues naturelles sur les zones de frayères qui ne sont alors plus fonctionnelles. Un travail avec la commission « Usage » doit être effectué pour étudier la compatibilité entre les usages de la voie d'eau, la préservation des berges (dégradation causée par le batillage) et le maintien d'une ligne d'eau constante favorable aux milieux naturels.

3B : POINT SUR LES DONNEES

Ont été indiquées les disparités dans l'existence et la disponibilité des données par zones géographiques et par sous-thème :

- **Val de Marne**, données complètes au niveau de la Marne, du Morbras et des inventaires ZNIEFF. Peu de données en revanche sur la localisation, fonctionnalités/usages des ouvrages hydrauliques.

- **Seine-Saint-Denis**, données complètes pour le site Natura 2000 de la Haute-Ile. Peu de données descriptives en ce qui concerne le régime hydrologique (largeur profondeur du lit majeur/mineur, canalisation, busage ru ouvert ou enterré...) et la morphologie des cours d'eau actuels et anciens (dynamique des débits, dynamique sédimentaires...).

- **Seine-et-Marne**, données complètes sur le Val Maubuée (bassin du Merdereau et bassin du Maubuée), sur le Morbras et le ru de Chantereine, mais partielle pour le canal de Chelles et le bassin de Vaires.

Le type de données nécessaires pour l'état des lieux a également été indiqué. Il s'agit prioritairement de données assez récentes plutôt descriptives et quantitatives. D'anciennes données quantitatives et/ou descriptives ne sont pas à négliger et doivent être fournies lorsqu'elles sont jugées intéressantes pour comprendre certains types de changements ou d'évolutions survenus au cours du temps sur le territoire.

La commission insiste sur l'importance de disposer de **données récentes et actualisées**.

La Fédération de pêche de Seine-et-Marne a, dans le cadre du SDVP, travaillé sur le secteur Marne et Morbras et peut fournir des documents sur la tenue des berges ainsi que sur la qualité des eaux.

Le SNPN réalise un inventaire pour localiser les mares en Ile-de-France. Un conventionnement est en cours avec le SAGE pour récupérer ces données.

Le Conseil Général du 94 informe que le nouveau plan de gestion de la réserve naturelle des Iles de la Marne est en cours de rédaction et qu'il serait disponible en 2012.

Les données concernant les ENS vont être récupérées auprès du Conseil Général du 77. La récupération des couches SIG s'y rapportant est en cours. Pour le Val-de-Marne elles sont en cours de re-délimitation.

3C : DISCUSSION SUR LES PREMIERES CARTES

Pour l'ensemble des cartes, il a été relevé l'importance de faire attention à identifier et cartographier l'ensemble des rus, notamment ceux qui ne sont pas localisés sur les cartes IGN comme le ru du Courgain (bassin versant du ru de Chantereine) ou d'autres anciens rus busés (ru de la Lande, ru Sainte Baudile...).

De plus, il a été remarqué qu'il serait utile, pour l'état des lieux du SAGE, de réaliser une carte indiquant les sites inscrits présents sur le territoire.

A NOTER : L'ensemble des cartes présentées lors de la réunion restent provisoires et seront, à l'avenir, complétées et corrigées.

CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS

Les sources qui ont permis de réaliser cette carte viennent d'ECOMOS. Si les prairies ont quasiment disparu, il reste encore d'importants boisements.

Il a été remarqué que les zones non-bâties (en blanc sur la carte) pourraient être identifiées par le SAGE comme des espaces présentant des enjeux de préservation vis-à-vis de la pression urbaine voire des potentialités pour les milieux naturels.

Exemple : Croissant vert de Chelles.

CARTE DES SITES DE PROTECTION

Les sources proviennent de la DRIEE. Pour l'ensemble du territoire, l'inventaire des sites de protection semble être actualisé et complet.

Certains espaces ne présentent peut-être aucun intérêt en l'absence d'espèces remarquables mais ils peuvent servir de relais écologiques importants. Ces espaces, qui peuvent être naturels, semi-naturels ou végétalisés méritent d'être recensés et cartographiés.

CARTE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES

Les sources de cette carte proviennent de la DRIEE et des connaissances du bureau d'études OGE.

Le problème rencontré lors de la réalisation de cette carte a été de rassembler l'ensemble des données ZNIEFF réactualisées et d'avoir leur délimitation. La cartographie des ZNIEFF est en effet en révision perpétuelle. Le SAGE peut dans ce cadre faire remonter des informations pour l'alimenter. Il a donc été demandé aux acteurs de fournir, lorsqu'ils en ont, tout type de données sur les ZNIEFF existantes ou potentielles présentes sur le territoire du SAGE (quantitatifs, qualitatifs et descriptifs).

Exemple : des espaces remarquables sur les propriétés de l'entreprise Saint Gobains (territoire de Marne et Chantierine - 77)

Comme indiqué lors de la présentation de la carte de l'occupation du sol, il est demandé de délimiter les zones non urbanisées, parmi lesquelles il faut distinguer les espaces naturels, les espaces agricoles et les autres types d'espaces. Ces zones pourront faire l'objet d'une prise en compte particulière dans le SAGE au regard de leur fonctionnalité : zones tampon contre le ruissellement, zones de frayères, zones de débordement en cas de crue, etc.

CARTE DES VOIES NAVIGABLES ET NON NAVIGABLES

Les sources viennent du bureau d'études OGE.

Il a été rappelé que les zones non naviguées sont les zones les plus riches au niveau de la biodiversité. Les berges sont, dans ces tronçons là, beaucoup moins dégradées. Cela est dû notamment à l'absence de batillage causé par la navigation et les activités nautiques comme le ski nautique (au niveau des zones de vitesse).

Des éléments sur l'état des berges de la Marne seront disponibles au premier semestre 2012 par l'intermédiaire d'une étude du Syndicat Marne Vive sur l'état écologique des berges de la Marne (de Gournay à Charenton) et du Schéma environnemental des berges d'Ile-de-France réalisé par la Région.

Un projet d'étude globale sur l'ensemble du Morbras est aussi évoqué par l'Agence de l'eau. Elle pourrait être réalisée dans le courant de l'année 2012. Une proposition a en effet été faite par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras aux communes et à la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne de porter une telle étude.

Concernant les continuités écologiques, un recensement des ouvrages est en cours. Il est effectué par l'ONEMA (Recensement des Obstacles à l'Écoulement - ROE). Cependant, les acteurs ont conseillé de recenser et de cartographier l'ensemble des obstacles pouvant constituer des entraves à la libre circulation des espèces, le ROE n'étant pas encore exhaustif.

CARTE DES ZONES HUMIDES

Une carte des zones humides potentielles a été présentée avec Les données du site CARMEN et des données venant de la DRIEE.

Un manque de données sur les zones humides et plus particulièrement sur leur localisation a été remarqué. De nombreuses zones sont à rectifier et compléter.

Il est demandé/évoqué par la commission :

- De descendre à une échelle cartographique plus fine pour que la carte soit plus lisible. Les cartes doivent être les plus complètes et actuelles possibles. Un gros travail de vérification est à réaliser.
- De requalifier la légende plus précisément. Il est proposé de s'appuyer sur la légende des enveloppes d'alerte de zones potentiellement humides (source DRIEE, site CARMEN) donnant un aperçu global et recoupant le PPRI (cote 40m) et les espaces boisés humides sur les hauteurs.
- Quelle place des PPRI dans le zonage des zones humides ?
- Possibilité de prendre en compte l'altimétrie des terrains pour classer une zone en zone humide.

Il est rappelé qu'une zone est dite humide lorsque le terrain exploité ou non, est habituellement inondé d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ou lorsqu'il s'agit d'une zone marquée par la présence de végétation hygrophile. Cependant, dans le cadre du SAGE, une réflexion doit être menée sur l'objectif de ce zonage, le type de milieux humides que l'on souhaite délimiter et caractériser, le niveau de détail requis et de ce fait la méthode qui doit être retenue pour délimiter ces zones.

Ainsi, la constitution d'un groupe spécifique sur le sujet et des investigations de terrain seront peut-être à prévoir pour identifier les zones humides du territoire.

Cette réflexion pourra s'effectuer lors de la prochaine réunion, où un inventaire plus complet sera réalisé avec une échelle appropriée.

Merci aux acteurs concernés de communiquer au plus vite les éléments identifiés en séance à l'animateur du SAGE (Christophe DEBARRE - christophe.debarre@marne-vive.com - 01 45 11 65 71). Si vous avez des questions, vous pouvez contacter M. DEBARRE ou bien directement le bureau d'études OGE (01 42 83 21 21) :

- Jean-François ASMODE : jf.asmode@oge.fr
- Amélie ADAMCZYK : a.adamczyk@oge.fr

SUITES DU TRAVAIL

La prochaine commission milieux naturels aura lieu vers le mois de **mars** 2012. Elle aura pour objectif de présenter et mettre en discussion une première version d'un plan détaillé de l'état des lieux. Pour rappel, la validation de l'état des lieux par la Commission Locale de l'Eau est prévue en mai 2012.

Il est donc essentiel de transmettre les documents demandés en commission au plus tard en février 2012, pour être pris en compte dans l'état des lieux.

Nous nous permettrons de continuer à vous solliciter par téléphone ou si besoin par entretien afin de récupérer les données évoquées lors de la réunion mais également pour aborder des aspects plus qualitatifs quand les informations recherchées sont incomplètes ou trop diffuses pour être mobilisées dans le cadre de l'état des lieux.